

DONNÉES IMPORTANTES AU SUJET DU PROJET DE LOI-C7 ET DE L'EUTHANASIE AU CANADA

Le projet de loi C-7 (*Loi modifiant le Code criminel -- Aide médicale à mourir*) est actuellement à l'étude dans les deux chambres du Parlement. Il permettrait d'euthanasier des personnes qui ne sont pas à l'article de la mort et dont la mort n'est pas prévisible.

Les personnes handicapées et celles qui les défendent sont extrêmement inquiètes de ce projet de loi. Pour la première fois, en effet, des gens pourront avoir accès à « l'aide médicale à mourir » (AMM) simplement du fait de leur handicap, sans qu'ils souffrent d'une maladie mortelle.

En 2019, 5631 personnes sont mortes en recourant à l'AMM. *Le Premier rapport annuel sur l'aide médicale à mourir au Canada, 2019*¹ énumère les types de souffrance que connaissaient ces personnes et qui les ont amenées à vouloir mourir. On a invoqué de multiples raisons. En voici quelques-unes:

- 13,7% (771 personnes) ont mentionné la solitude ou l'isolement.
- 53,3 % (3001 personnes) ont évoqué le sentiment d'avoir perdu leur dignité.
- 82,1% (4623 personnes) ont cité la perte de la capacité de participer à des activités significatives de la vie.
- 34% (1915 personnes) ont parlé du fardeau qu'elles représentaient pour leur famille, leurs amis, et le personnel soignant.

Dans un récent sondage du groupe Angus Reid commandé par Cardus, on voit que les Canadiennes et les Canadiens « ont de vrais et profonds problèmes à propos de l'expansion de l'AMM² ».

- 69% s'inquiètent que l'expansion de l'AMM amène des personnes ayant des problèmes de santé mentale, telle la dépression, à choisir la mort plutôt que composer avec les causes de leur état.
- 68% sont troublés par un rapport de l'ONU qui souligne la faiblesse des mesures de sauvegarde pour les personnes handicapées au Canada face à l'AMM et l'accès difficile pour elles à des solutions alternatives viables à l'AMM.
- 65% craignent que l'expansion de l'AMM ne soumette des personnes âgées ou handicapées à de plus fortes pressions pour choisir la mort afin d'éviter d'être un fardeau pour autrui.
- 62% appréhendent que le système de santé ne commence à négliger les soins de longue durée et les maladies chroniques dès que l'AMM deviendra plus accessible.

La dignité, le sens et la valeur sont des attitudes que peuvent cultiver les personnes qui nous entourent, nous aiment et nous aident à voir que la vie mérite d'être vécue. Il y a vraiment lieu de s'inquiéter que des gens choisissent de mourir parce qu'ils se sentent abandonnés par la société. Si le Parlement parvient à faire du handicap un critère pour l'euthanasie, nous renforcerons certaines attitudes « capacistes » voulant que ceux et celles qui ne sont pas physiquement aptes ne vivent pas dans la dignité et devraient avoir le droit d'être tués.

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aide-medicale-mourir-rapport-annuel-2019.html>

² <https://www.cardus.ca/news/news-releases/expanded-medical-assistance-in-dying-ignores-mainstream-concerns/>

Il faut agir

Des milliers de Canadiens et de Canadiennes ont déjà écrit à leur député pour demander que le projet de loi C-7 soit battu en Chambre et remplacé par une législation qui fournit des soins palliatifs aux personnes qui en ont besoin. Veuillez envisager de le faire aussi.

L'opposition à l'euthanasie pour les personnes handicapées. Des faits à considérer en vue d'une action concertée

- En 2019, l'Association médicale mondiale a réaffirmé sa politique, adoptée de longue date, d'opposition à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté³.
- Plus de soixante-dix des principales organisations de défense des droits des personnes handicapées se sont dites « profondément troublées » par l'expansion de l'AMM et ont souligné que le jugement de la Cour supérieure du Québec allait « renforcer les stéréotypes et aggraver la stigmatisation des Canadiennes et des Canadiens handicapés⁴ ».
- Le 20 octobre, le Bureau du directeur parlementaire du budget publiait une estimation selon laquelle 1200 personnes de plus seraient admissibles à l'euthanasie cette année : elles viendraient s'ajouter aux 6465 morts déjà prévues si la loi n'est pas modifiée⁵.
- La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées a exprimé son extrême préoccupation au sujet de l'application au Canada de « l'Aide médicale à mourir » du point de vue de ces personnes⁶.
- Plus de 50 chefs et organismes religieux, juifs, musulmans et chrétiens notamment, ont publié une lettre ouverte à tous les Canadiens pour signifier leur opposition au projet de loi C-7⁷.
- Un groupe de 1000 médecins canadiens ont publiquement exprimé leur opposition à l'AMM⁸.
- 140 membres de la communauté juridique ont appuyé une déclaration au Parlement pour contester le projet de loi C-7⁹.
- Des organismes de défense et des défenseurs des droits des personnes handicapées ont publié une déclaration forte de plus de 80 appuis pour dénoncer l'expansion de l'AMM et le relâchement des mesures de sauvegarde dans la loi sur « l'aide médicale à mourir¹⁰ ».
- Dans le rapport de l'Enquêteur correctionnel (2019-2020), on demande au gouvernement d'imposer un moratoire sur l'AMM (l'euthanasie) dans les prisons parce que de profondes inquiétudes ont surgi relativement au consentement, au choix et à la dignité

³ <https://www.wma.net/fr/news-post/lassociation-medicale-mondiale-reaffirme-son-opposition-a-leuthanasie-et-au-suicide-medicalement-assiste/>

⁴ <https://inclusioncanada.ca/2019/10/04/advocates-call-for-disability-rights-based-appeal-of-the-quebec-superior-courts-decision-in-truchon-gladu/>

⁵ <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2021-025-M--cost-estimate-bill-c-7-medical-assistance-in-dying--estimation-couts-projet-loi-c-7-aide-medicale-mourir>

⁶ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24481&LangID=F>

⁷ <https://www.cccb.ca/fr/media-release/nous-pouvons-nous-devons-faire-beaucoup-mieux-les-leaders-religieux-au-canada-denoncent-le-projet-de-loi-c-7-loi-modifiant-le-code-criminel-aide-medicale-a-mourir/>

⁸ <https://maid2mad.ca/>

⁹ <https://www.christianlegalfellowship.org/bilic-7>

¹⁰ <https://dol.ca/documents/2020/10/Statement%20from%20disability%20advocates%20-%20BilC-7%20MAID-EN.pdf>

alors qu'on a relevé une série d'erreurs, d'omissions, d'inexactitudes, de retards et de mauvaises applications de la loi et des politiques¹¹.

- La lettre « *Samaritanus bonus* », publiée récemment par la Congrégation pour la doctrine de la foi, résume clairement la position de l'Église catholique à ce sujet.

Sont donc gravement injustes les lois qui légalisent l'euthanasie, ou celles qui justifient le suicide et l'aide au suicide par le faux droit de choisir une mort improprement définie comme digne pour le seul fait d'avoir été choisie. Ces lois affectent le fondement de l'ordre juridique : le droit à la vie, qui soutient tout autre droit, y compris l'exercice de la liberté humaine. L'existence de ces lois nuit profondément aux relations humaines, à la justice et menace la confiance mutuelle entre les hommes. Les systèmes juridiques qui ont légitimé le suicide assisté et l'euthanasie montrent également une nette aggravation de ce phénomène social¹².

¹¹ <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20192020-fra.aspx#s3>

¹² Lettre *Samaritanus bonus* sur le soin des personnes en phases critiques et terminales de la vie, 5^e partie : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20200714_samaritanus-bonus_fr.html